

Cher-ère-s collègues,

Malgré nos efforts collectifs et les mesures de prévention que nous mettons en œuvre au quotidien depuis plusieurs mois, la situation sanitaire connaît une nouvelle phase de dégradation.

Suite à l'allocution du Président de la République hier soir, de nouvelles restrictions sanitaires sont mises en place, notamment :

- la fermeture des crèches et des écoles pendant trois semaines, et des collèges et lycées pendant quatre semaines, avec un enseignement à distance et des vacances scolaires communes à toutes les zones du 10 au 26 avril ;
- à partir de samedi soir et pour quatre semaines, l'interdiction de se déplacer en journée à plus de 10 km de son domicile sauf motif impérieux, et à partir du 5 avril, des déplacements inter-régionaux ;
- la mise en place systématique du télétravail pour les métiers dont les missions peuvent être assurées à distance ;
- la fermeture des commerces non-essentiels ;
- le maintien du couvre-feu à 19h.

Dans ce nouveau moment crucial de la crise sanitaire, nous sommes, avec les exécutifs, à vos côtés. Ensemble, nous avons su nous adapter, depuis un an, à une situation complexe, par définition imprévisible dans son évolution.

Nous allons, une nouvelle fois, prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la continuité de notre service public de proximité, primordial dans cette période bouleversée, et de préserver la santé et la sécurité de toutes et tous, et en premier lieu de l'ensemble des agents-es de la collectivité.

Sous le pilotage de nos élus-es, nous avons anticipé depuis plusieurs semaines l'hypothèse d'un cadre plus strict de vie quotidienne et professionnelle. Suite aux annonces du Président de la République et dans l'attente des précisions complémentaires du Premier ministre, il me semble indispensable de vous informer d'ores et déjà de l'évolution de notre protocole sanitaire et de notre dispositif de gestion de crise, ainsi que de **l'activation de notre plan de continuité des activités (PCA).**

Dans le cadre de ce PCA, nous serons attentifs-ves à **préserver les conditions de travail de l'ensemble des agents-es.** La crise que nous traversons révèle une distance et parfois une tension, dans notre collectivité et globalement dans l'ensemble de la société, entre les professionnels-les en télétravail et celles et ceux qui doivent exercer leurs missions en présentiel. Ces deux organisations du travail connaissent des contraintes différentes, qui sont souvent mal connues et perçues entre les métiers. Je souhaite apaiser ces représentations et ces oppositions, par une reconnaissance de la légitimité de chacune et chacun et par une solidarité renforcée entre nos métiers et agents-es.

Ainsi, **les missions en présentiel et en télétravail feront l'objet de la même considération, vigilance et efforts dans la mise en œuvre d'aménagements de l'organisation du travail.**

Le service public de proximité est maintenu en présentiel, avec, en lien avec l'encadrement, des adaptations et aménagements des horaires de travail et les garanties d'un respect strict du protocole sanitaire. Pour les agents-es dont les métiers et missions le permettent, le télétravail devient systématique, conformément aux annonces du Président de la République. La présence physique est ainsi réduite aux activités essentielles et ne pouvant être réalisées à distance dans la limite d'une journée de présence par semaine pour les télétravailleurs-ses. Les situations individuelles et contraintes particulières des agents-es seront prises en compte par l'encadrement, notamment pour éviter l'isolement. Dans la mise en œuvre du télétravail, le droit à la déconnexion devra être strictement respecté.

Les réunions seront ainsi organisées uniquement sur les plages horaires de 9h à 12h et de 14h à 17h. Elles seront par ailleurs tenues uniquement à distance.

Le PCA sera précisé et décliné en début de semaine prochaine dans chacune des directions et services, avec l'implication des équipes et sous la coordination des DGA, et communiqué aux agents-es concernés-es.

La journée du 6 avril, assurée en présentiel si nécessaire, permettra également de construire en coordination l'organisation du travail de chaque équipe et les objectifs individuels de chacune et chacun durant les semaines à venir.

Nous adaptons par ailleurs le cadre de gestion des ressources humaines, afin de tenir compte de ces conditions exceptionnelles. À compter du mardi 6 avril et jusqu'au 2 mai (inclus), les agents-es devant effectuer des missions de service public de proximité en présentiel et connaissant des difficultés à disposer d'un mode de garde pourront bénéficier :

- prioritairement et dans la limite des capacités d'accueil, du mode de garde mis en place par la collectivité pour les enfants de 0 à 11 ans pour leur permettre de continuer à assurer leurs missions ;
- du régime d'autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfant si elles ou ils ont un ou des enfants de moins de 16 ans sur la période d'enseignement à distance. À titre exceptionnel, pendant la période des vacances scolaires du 10 au 26 avril, elles et ils pourront bénéficier du régime d'ASA pour ce même motif, pour une durée d'une semaine au maximum, compte tenu de la fermeture des modes de garde.

Cette mesure exceptionnelle témoigne de la volonté de la collectivité d'accompagner les agents-es concernés-es dans la conciliation de leurs obligations personnelles et de l'exercice de leurs missions professionnelles.

Pour les agents-es ayant déposé une demande de congés sur la période initialement prévue des vacances scolaires de la zone B (24 avril au 10 mai), leur report est possible en fonction des besoins de continuité de service.

Tout sera mis en œuvre, avec vos encadrants-es et les Directions ressources, notamment la Direction des ressources humaines et la Direction des ressources logistiques, pour adapter et accompagner au plus près et au plus juste ces nouvelles évolutions.

Pour faciliter votre organisation et dans un cadre de confiance et de simplification administrative, nous mettons à votre disposition une attestation de déplacement professionnel pré-signée, pour répondre au nouveau cadre national imposant un justificatif pour les déplacements à plus de 10 km du domicile, ainsi que l'attestation dérogatoire pour le couvre-feu.

En vous adressant mes remerciements et ma reconnaissance pour votre engagement sans faille au service du territoire et des habitants-es, dans cette période de crise longue et éprouvante, je vous tiendrai régulièrement informés-es et vous adresserai un nouveau message le mardi 6 avril à la suite des précisions apportées sur les mesures nationales.

Dans l'attente, je vous souhaite de profiter autant que possible de ce week-end pascal et vous réaffirme le soutien de la Direction générale et de nos exécutifs.

Bien à vous,

Delphine JOLY
Directrice Générale des Services

.....
Ville et Eurométropole de Strasbourg
Direction générale des services
1 parc de l'Étoile 67076 Strasbourg Cedex
.....

Téléphone : +33 (0)3 68 98 70 20